

La parade des industriels pour continuer à vendre des couverts en plastique

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/02/2020 à 08:55

Bonjour

Comme vous le savez certainement, à partir de janvier 2021, les produits en plastique à usage unique seront interdits à la vente.

Certains industriels ont cependant trouvé une parade : sur le paquet il ne sera plus écrit "jetable" mais "réutilisable" (et oui il fallait y penser)

Plus précisément, pour être considéré comme réutilisable le produit doit résister à vingt passages au lave-vaisselle (c'est ce qui est écrit dans le décret)

Les industriels auraient réussi à trouver un composant permettant à leur produit de passer le test des vingt lavages.

Bien évidemment, Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a dénoncé ce procédé

[quote]

Certains dépensent plus d'énergie à essayer de contourner la loi et faire perdurer un système écologiquement mauvais plutôt que d'opérer une transition[/quote]

<https://www.capital.fr/economie-politique/comment-les-industriels-tentent-de-berner-le-gouvernement-pour-les-couverts-en-plastique-jetables-1362145>

Le gouvernement travaille dès à présent sur une nouvelle définition juridique du terme "réutilisable"

Du coup je lance un petit "jeu" : proposez votre définition juridique de "réutilisable".

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 14/02/2020 à 16:12

Bonne question.

Je proposerais cela, soyons fous :

« Réutilisable »

Qui se caractérise par sa capacité à supporter un usage et un entretien répété, sans altérer ni ses caractéristiques ni son usage, pour une durée au moins égale à deux ans.

Pourquoi 2ans ? Garantie légale de conformité :)

On ne va pas changer de vaisselle chaque année que diable.

Par **Lorella**, le **14/02/2020** à **20:12**

Il y a plus simple : manger avec les doigts. Ils sont lavables et réutilisables à l'infini. ?

Avez-vous essayé de manger avec fourchette et couteau en plastique ? En essayant de couper avec ces ustensiles, ça s'est cassé tout de suite. Pourtant, je n'ai pas la force de Hulk.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/02/2020** à **09:34**

Bonjour

@Chris : ta définition est pas mal ! En effet pas sûr que les couverts en plastiques arrivent à tenir deux ans.

@Lorella : il faudrait préciser "dans le cadre d'un usage normal". Puisque même des couverts en métal ne sont pas réutilisables à l'infini si l'on n'en sert pas normalement .